



# Ac.Sé Infos

Bulletin d'information et de liaison du Dispositif national d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains

n° 18 – novembre 2011

## Dossier spécial : Les 10 ans du Dispositif Ac.Sé

### Edito

Ce numéro d'Ac.Sé Infos est intégralement dédié aux dix ans du Dispositif.

Déjà 10 ans ! En effet c'est en octobre 2001 que la Direction Générale de l'Action Sociale donnait son accord afin d'expérimenter pendant un an ce qui allait devenir le Dispositif national d'accueil sécurisant (Ac.Sé), destiné aux victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation.

Cette aventure, car cela en a été une qui continue à l'être, est une œuvre collective en évolution constante. Un modèle exemplaire de partenariat et de travail en réseau.

L'action, toute centrée sur les personnes pour lesquelles, aide et soutien s'imposent, a tenté également de faire évoluer les politiques publiques dans le sens d'une meilleure assistance aux victimes.

Grâce au travail de l'ensemble de ses partenaires, le Dispositif National Ac.Sé n'a pas cessé d'œuvrer pour que les décisions du législateur soient le plus en phase possible avec la réalité de terrain. Nous ne pouvons pas dire que nous soyons entièrement satisfaits, la pénalisation du racolage et la conditionnalité de l'aide aux victimes de la traite sont contre productives de notre point de vue. Les procédures de régularisation pour les victimes étrangères trop incertaines, au regard des risques qu'elles prennent pour elles mêmes ou pour leurs proches. Le chantier n'est donc pas achevé et demande une vigilance constante.

La grande satisfaction réside dans le partenariat mis en place et son efficacité. Faut-il rappeler que le dispositif national Ac.Sé n'est pas une entité juridique en soi. Il prend juste appui sur l'association ALC qui en assure la gestion et la coordination, ainsi que sur la participation et le travail des partenaires. L'engagement de ces derniers est basé sur une simple charte de partenariat. (Philippe THELEN)

La coordination du Dispositif National Ac.Sé vient de lancer un nouvel outil pratique et technique : *Les Cahiers d'Ac.Sé* qui regroupent les actes des séminaires, de documents d'analyses et de fiches techniques sur le phénomène de la traite des êtres humains et la prise en charge des personnes victimes.

Retrouvez Ac.Sé Infos, les Cahiers d'Ac.Sé et d'autres informations sur le site Internet :

[www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)

## Sommaire

### Dossier spécial : Les 10 ans du Dispositif Ac.Sé

Dix années d'adaptation du Dispositif Ac.Sé à un contexte en évolution constante ..... page 2

Le point de vue des partenaires ..... page 5

Ac.Sé en chiffres ..... page 13

Quelques exemples de projets ..... page 13

Communiqué de presse du 18 octobre 2011 – Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains..... page 15

Le mot de la fin... ..... page 16

# Dix années d'adaptation du Dispositif Ac.Sé à un contexte en évolution constante

L'émergence du phénomène de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a modifié le profil des personnes en situation de prostitution en France à partir du début des années 90. Pour mieux répondre aux demandes et aux situations de ces personnes, les modes d'intervention et les pratiques professionnelles des intervenants sociaux ont dû évoluer.

Dans ce contexte, en juillet 2001, face aux besoins d'aide à la sortie des réseaux, de protection et d'accompagnement adapté pour les victimes de la traite, l'association ALC, en partenariat avec des centres d'hébergement et des associations spécialisées, a initié le **Dispositif National Ac.Sé** en répondant à un appel à projet de la Direction Générale de l'Action Sociale (actuellement DGCS).

Parallèlement, en 2001, le Protocole des Nations Unies sur la lutte contre la traite des êtres humains était adopté par les Etats membres à Palerme. Pour la première fois est établie une **définition internationale de la traite** en la dissociant de la migration irrégulière.

En 2001, la France n'a pas de législation spécifique sur la traite. Ce n'est qu'après avoir ratifié la Convention des Nations Unies de Palerme et avoir promulgué la Loi pour la sécurité intérieure (19 mars 2003), que l'infraction de traite des êtres humains est introduite dans le code pénal. Elle instaure également la possibilité pour les victimes d'être protégées et d'obtenir un titre de séjour, à condition qu'elles coopèrent avec les instances policières et judiciaires comme le précise **l'article L 316-1 du CESEDA**.

En dépit de l'absence de législation spécifique, les deux premières années d'existence du Dispositif Ac.Sé ont permis de proposer un éloignement géographique et une assistance adaptée aux personnes identifiées comme victimes. La demande d'asile (asile territorial) avec la demande de titre de séjour humanitaire étaient à cette époque les seuls moyens permettant aux victimes l'accès au droit au séjour pour leur assurer une certaine stabilité et protection.

Les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi pour la sécurité intérieure, la plupart des personnes victimes de traite accueillies au sein du Dispositif et ayant effectué un dépôt de plainte ou un témoignage, ont bénéficié du titre de séjour au terme de l'art. L 316-1 du CESEDA. Cependant, les observations de terrain durant ces années ont mis en évidence que l'application de la loi est demeurée inégale d'un département à l'autre : délais d'attente pour obtenir le titre de séjour variables, validité du titre de séjour variant de 15 jours à 3 mois. En effet, la nature et la durée du titre de séjour n'a été définie qu'en 2007<sup>1</sup> avec le décret d'application de cette même loi, ce qui n'a malheureusement pas apporté de véritable solution au problème de l'inégalité de traitement des demandes de régularisation.

Plus récemment, **la mise en place des SIAO** en 2011 ralentit le processus d'accueil des victimes, imposant un intermédiaire de plus dans une chaîne de décision qui devrait être la plus réduite possible. Cependant certains centres d'hébergement partenaires ont obtenu de pouvoir garder l'initiative de l'accueil direct pour certaines problématiques, notamment celle de la traite des êtres humains.

Nous avons également observé une tendance qui risque de compromettre la nature même du Dispositif Ac.Sé. Cela consiste dans le refus de certaines DDCS d'accueillir des personnes extérieures à leur département.

Les difficultés rencontrées sur le terrain et les disparités dans l'application de la loi ont été à plusieurs reprises des sujets abordés par la coordination du Dispositif Ac.Sé lors des rencontres avec les représentants des Ministères concernés par la problématique de la traite. En effet, jusqu'en 2009 **le Comité de pilotage du dispositif Ac.Sé**<sup>2</sup>, réuni

<sup>1</sup> Le décret no 2007-1352 du 13 septembre 2007 relatif à « l'admission au séjour, à la protection, à l'accueil et à l'hébergement des étrangers victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme et modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile »

<sup>2</sup> . Le comité de pilotage est composé de représentants des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, de la Cohésion Sociale, de la Ville de Paris, de la FNARS et

régulièrement deux fois par an à l'initiative de la DGCS, a permis à la Coordination du Dispositif Ac.Sé d'exercer son rôle de sensibilisation et d'information des pouvoirs publics et d'être source de proposition pour améliorer la prise en charge des personnes victimes. C'est ainsi par exemple qu'en 2006 **l'Allocation Temporaire d'Attente** (ATA) attribuée entre autres aux demandeurs d'asile, a été élargie aux personnes victimes de traite des êtres humains qui ont déposé plainte contre les membres du réseau d'exploitation. Depuis 2009, nous déplorons l'absence de réunions du Comité de Pilotage, pourtant prévu par la Convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la DGCS.

Le dernier événement majeur de ces 10 dernières années concernant l'évolution du cadre légal intervient en 2008 lorsque la France ratifie **la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**. Cette Convention propose pour la première fois une définition de victime de traite des êtres humains et insiste sur la nécessité de ne pas conditionner l'aide aux victimes uniquement par leur volonté de coopérer dans une procédure judiciaire. Un délai de réflexion est prévu pour permettre aux victimes de décider de coopérer ou non.

A l'occasion de la signature de cette Convention, la coordination Ac.Sé lance une **campagne d'information et de sensibilisation** des parlementaires et des ministres concernés, en leur soumettant un rapport d'analyse de la législation en vigueur et des pratiques en la matière en France au regard des dispositions de la dite Convention. Comme conséquence de cette campagne l'association ALC, dans son rôle de coordination du dispositif Ac.Sé, est reçue par différents cabinets ministériels et la question de l'amélioration du système de protection effective des victimes est au centre de ces échanges.

C'est à ce moment que des contacts privilégiés sont établis avec la **Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur et le Bureau d'aide aux victimes du Ministère de la Justice**. Ils participent ainsi à un projet d'identification et d'information des victimes de la traite, proposé par la Coordination du Dispositif Ac.Sé,

d'associations partenaires du Dispositif, ainsi que la coordination d'Ac.Sé.

qui permet de réaliser le DVD Making off (financé par la DGCS et la Ville de Paris) en 2009 (voir article : Quelques exemples de projets, page 13).

Parallèlement le Dispositif National Ac.Sé et certaines associations partenaires du réseau sont invitées à participer pendant deux ans aux travaux du **groupe interministériel sur la traite des êtres humains** mis en place en 2009 par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Le Groupe interministériel a élaboré un Plan d'Action National de lutte contre la traite qui prévoit entre autres la création d'une Agence Nationale (comme préconisé par la Convention du Conseil de l'Europe). Cependant, à plus d'un an de la conclusion de ces travaux, le Plan d'action reste en attente d'application.

Le Dispositif Ac.Sé s'adresse aux personnes victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation. Les personnes orientées et accueillies qui ont été exploitées dans la prostitution représentent le groupe majoritaire, les victimes d'esclavage domestique constituent le groupe minoritaire par rapport à l'ensemble.

Depuis 2009, le Dispositif Ac.Sé s'est ouvert officiellement aux personnes **victimes de mariages forcés** et/ou en danger de crime d'honneur. Actuellement les victimes de mariages forcés constituent le deuxième groupe plus nombreux des personnes prises en charge. La problématique des mariages forcés étant très spécifique, le Dispositif Ac.Sé a élargi le partenariat aux associations intervenant sur cette problématique en adhérant au « Réseau Agir Avec Elles (RAA) ». Un séminaire interne a été consacré à la spécificité de cette problématique dans la perspective de renforcer la qualification du réseau partenarial.

En dix ans le profil des personnes orientées vers Ac.Sé n'a fait qu'évoluer.

Pendant les sept premières années, les personnes orientées et accueillies étaient en grand partie originaires des pays d'Europe centrale et Orientale, un nombre significatif de jeunes femmes françaises aussi ont bénéficié de l'accueil et de la protection en centre d'hébergement.

Les trois dernières années ont été caractérisées par une augmentation exponentielle des **femmes originaires** d'Afrique subsaharienne, notamment **du Nigeria**.

Cela a provoqué un changement dans la prise en charge proposée par les partenaires du Dispositif. Il est en effet indispensable de prendre en compte l'aspect culturel, car il induit des difficultés d'adaptation des jeunes femmes en France et des changements dans le travail d'accompagnement. Les partenaires du Dispositif ont été amenés à déconstruire les schémas habituels du travail social, afin de ne pas tomber dans le piège des représentations sommaires.

Un autre élément d'évolution du public accueilli se caractérise par la présence de plus en plus importante de **femmes enceintes et/ou avec leur(s) enfant(s)**. Si à l'origine, le Dispositif s'adressait à des personnes seules et/ou accompagnées d'enfant(s), ce cas de figure n'a jamais représenté plus de 10% des personnes accueillies. La majorité des femmes ayant intégré Ac.Sé avaient des enfants mais ces derniers étaient restés au pays d'origine (Roumanie et Bulgarie notamment), confiés à des proches. En 2011, les femmes enceintes ou accompagnées de leurs enfants constituent 40% de notre public. Ce changement important **modifie profondément la réactivité des réponses** fournies, car tous les centres d'hébergement partenaires ne sont pas habilités à accueillir des enfants en bas âge et modifie les mesures de prise en charge nécessaires. En effet cette année il a fallu malheureusement compter une moyenne de 40 jours entre le moment où une personne enceinte ou accompagnée de ses enfants est orientée et le moment où elle accède effectivement aux lieux d'accueil.

Afin de mieux répondre aux évolutions du public orienté et accueilli, la coordination du Dispositif est en constante recherche de **nouveaux partenaires**, en vue de diversifier les solutions d'accueil et pouvoir répondre aux demandes d'orientation dans des délais qui soient les plus brefs possibles.

Le dispositif Ac.Sé a aussi une fonction de pôle ressource sur le thème de la traite des êtres humains. La coordination est de plus en plus sollicitée pour assurer un **soutien d'ordre juridique** : conseil lors de procédures judiciaires, accès à la CIVI, procédures de demande d'asile...

Une demande de subvention au Ministère de la Justice est en cours. Le soutien financier du Ministère de la Justice permettra notamment de relancer les formations à l'identification des victimes de la traite, dans six nouvelles villes du territoire national.

Dans le cadre des conventions que nous avons avec la DGCS et la Ville de Paris, les ressources du Dispositif Ac.Sé restent constantes. Les charges nécessaires au bon fonctionnement ne réduisent pas pour autant. Cela se traduit concrètement par une difficulté progressive à remplir le rôle et les missions de la coordination.

## Conclusion

Les aléas des événements liés à la géopolitique, aux évolutions des politiques publiques internes à la France, ont une incidence directe sur notre activité. En l'absence d'une véritable volonté politique nous resterons dans le domaine de l'incantation. Les victimes de la traite des êtres humains continueront à se débattre comme elles le peuvent et nous avec elles pour une véritable reconnaissance et une réelle amélioration de leur situation au quotidien.

2001 la France ne disposait de législation spécifique relative à la traite des êtres humains. 2011 le droit français s'est mis en conformité avec ses engagements internationaux et européens et a institué des droits pour les victimes. Et pourtant il reste difficile pour elles d'y accéder. Celles qui y réussissent peuvent parfois des années après être renvoyées à leur passé douloureux : la stigmatisation a la peau dure ! (Philippe Thelen et Federica Marengo)

# Le point de vue des partenaires

Les articles ci-après sont la retranscription d'interviews téléphoniques menées par l'équipe de coordination avec des partenaires du Dispositif. Les partenaires interviewés nous ont fait part des motivations et des attentes de leur structure à la base de l'adhésion au Dispositif Ac.Sé. Ils nous ont parlé de la première personne orientée ou accueillie dans le cadre d'Ac.Sé et leur aperçu de l'évolution du public. Nous les avons enfin questionnés sur ce que cela représente pour eux d'être partenaire d'Ac.Sé. Chaque interview s'est terminée sur les perspectives et les axes de travail que selon chaque personne interviewée seraient à développer pour le futur.

Les entretiens ont été des moments d'échange enrichissants : sur la base de l'analyse de ce qui a été fait pendant ces dix premières années de travail commun ils ouvrent des pistes de travail fort intéressantes que nous espérons pouvoir mettre en œuvre dans les mois et années à venir. (F.M.)

## Catherine SUMI, Service Le Pas - ADEFO, Dijon

En 2001, je travaillais au CHRS Blanqui d'Adefo. Le service Le Pas, qui fait partie aussi d'Adefo, connaissait déjà l'association ALC dans le cadre du Groupe Province et de la FNARS. ALC avait présenté le projet du Dispositif Ac.Sé aux collègues du Pas, qui ensuite avaient invité le CHRS Blanqui à participer avec eux à cette nouvelle initiative.

La proposition avait été présentée et discutée en équipe. Personnellement j'avais été tout de suite intéressée : il y avait un besoin par rapport à des situations (protéger les victimes de traite) et nous pouvions répondre à ce besoin car l'accueil et la prise en charge des femmes relèvent de nos missions et de nos compétences. Je pensais que c'était intéressant aussi d'un point de vue professionnel de s'ouvrir vers l'extérieur, de s'engager dans un partenariat avec des associations qui avaient une réelle expertise et d'acquérir de nouvelles compétences.

La direction s'est montrée intéressée mais elle avait également beaucoup de craintes et de **questionnements par rapport à la problématique prostitutionnelle et à la notion de danger inhérente aux accueils Ac.Sé.**

En ce qui concerne la prostitution, l'inquiétude de la direction, partagée aussi par les autres membres de l'équipe, était entre autres liée à la méconnaissance du phénomène et à leurs propres représentations.

La question du danger était prise en compte par rapport au risque que la présence d'une victime en fuite de son réseau d'exploitation pouvait représenter pour les autres personnes accueillies dans le CHRS. Parallèlement la direction s'interrogeait sur comment et dans

quelle mesure l'institution pouvait être sécurisante pour la personne elle-même.

Ces inquiétudes de la part de la direction de l'époque, avait comme conséquence qu'à chaque nouvelle demande d'accueil il fallait discuter et défendre les raisons pour lesquelles il était important de pouvoir accueillir la personne.

### L'arrivée de la première personne

dans le cadre d'Ac.Sé, une femme ukrainienne, a produit un très grand changement dans nos pratiques professionnelles. Les premiers temps j'étais quotidiennement avec elle, pour les démarches à faire, pour l'écouter, pour parler avec elle... Du fait qu'elle était perdue, qu'elle avait peur, qu'elle ne parlait pas français, il fallait une disponibilité que je n'avais jamais eu avec les autres personnes accueillies en CHRS. L'investissement initial de notre part a été nécessaire pour permettre un bon démarrage et pour qu'elle puisse trouver des nouveaux repères. Sans compter qu'à un moment donné, elle a eu peur d'avoir été retrouvée par le réseau et le fait qu'elle s'était prostituée changeait le regard que l'équipe ou la direction portait sur elle.

Avant de devenir partenaire du Dispositif, j'étais enfermée dans le CHRS. Je développais bien sûr des partenariats au niveau local, mais je n'avais pas cette **ouverture vers l'extérieur qu'Ac.Sé m'a permis.**

La coordination du dispositif est un soutien important depuis le début. Les deux journées de formation auxquelles vous nous aviez invités en 2002 à Nice avaient été très enrichissantes et cela m'avait permis de voir que le choix d'adhérer à Ac.Sé avait été un bon choix. Et depuis, j'en attends toujours beaucoup des séminaires que vous organisez!

Le rythme des rencontres (deux fois par an) c'est bien et je pense que les séminaires et leur organisation c'est quelque chose qui s'est améliorée dans le temps.

Ce qui est positif aussi c'est que dans les documents que vous nous transmettez (comme les actes des séminaires ou les autres publications) ou lorsque je vous contacte par téléphone, je peux toujours trouver des éléments, des outils et des conseils concrets sur lesquels je peux m'appuyer dans mon travail.

Dans le travail de suivi avec chaque nouvelle personne accueillie, j'ai le sentiment de toujours découvrir quelque chose de nouveau.

**C'est un travail dynamique.** Je pense qu'Ac.Sé a été une initiative importante qui doit continuer.

Le travail avec les personnes a du sens et le contexte actuel demande qu'on continue dans ce travail d'accompagnement.

Pendant ces dix ans, **un autre moment fort a été notre voyage en Roumanie** (Projet Cross-Over - Leonardo da Vinci) : c'est assez exceptionnel en tout cas dans mon vécu de travailleur social de pouvoir découvrir un autre pays et rencontrer d'autres professionnels et cela a été très intéressant.

Lors du voyage nous avons beaucoup échangé, beaucoup parlé avec les collègues roumains.

Nous avons imaginé pouvoir continuer ces échanges et peut-être d'accueillir les collègues en France.

Cela ne s'est pas fait, car nous sommes pris dans le travail de terrain.

En ce qui concerne les perspectives, il serait effectivement intéressant de **pouvoir aller à la rencontre des partenaires dans d'autres pays** et de les faire ensuite venir en France.

---

## Catherine DESCHAMPS, Mireille DUPRELATOUR et Sébastien RENAUD Service L'Appart, Grenoble

Nous avons intégré le Dispositif Ac.Sé dès le départ en octobre 2001. Nous avons eu connaissance de ce projet directement par ALC avec qui nous travaillions déjà sur d'autres actions, comme par exemple l'initiative "Grand Sud", un groupe de travail réunissant des services spécialisés de Marseille, Avignon, Nice et Grenoble... "Grand Sud" était une instance de réflexion et de débat sur les thèmes liés à la prostitution. Avec ALC nous avons travaillé aussi sur le projet "Prises de vie", qui donnait la parole aux personnes en situation de prostitution.

Parallèlement à notre adhésion au Dispositif Ac.Sé **nous avons fait le relais avec les centres d'hébergements locaux** pour voir si certains étaient intéressés à intégrer le réseau Ac.Sé. C'est ainsi que deux CHRS ont décidé d'en faire partie. L'un d'eux n'a pas pu accueillir des personnes d'Ac.Sé étant donné qu'il est spécialisé dans l'accueil des hommes en grande précarité mais l'accueil proposé n'était pas adapté au regard des hommes concernés par la prostitution et leurs problématiques. L'autre, La Roseraie, accueille des victimes de la traite depuis 2001.

Nous avons décidé de devenir partenaire d'Ac.Sé car nous avons souhaité **proposer**

**des réponses mieux adaptées aux publics reçus.**

A Nice l'évolution des publics concernés par la prostitution avait été beaucoup plus rapide qu'à Grenoble et vous aviez été confrontés avant nous à la problématique de la prostitution migrante et de la traite. C'est seulement à partir de 2002 et 2003, que nous avons été confrontés avec le phénomène de la traite comme nous l'entendons aujourd'hui.

**Les premières personnes** que nous avons orientées vers Ac.Sé étaient surtout **en demande d'une prise de distance et d'une rupture avec la prostitution**, mais elles n'étaient pas dans une démarche de dépôt de plainte. La protection dans le cadre d'Ac.Sé permettait donc l'éloignement du milieu prostitutionnel. Pour les femmes étrangères, nous les avons accompagnées dans des démarches de régularisation à titre humanitaire. Nous avons aussi orienté nombreuses femmes d'origine maghrébine.

Depuis les origines du dispositif, nous avons souvent travaillé en coopération avec la Roseraie qui n'est pas loin de Grenoble.

---

Dispositif Ac.Sé

6

Cette **proximité avec un CHRS d'Ac.Sé** a permis effectivement dans nombreuses situations de pouvoir proposer un éloignement géographique à la personne tout en restant en lien avec elle, notamment pour la procédure judiciaire et pour finaliser les démarches administratives. Cependant cet accueil a été généralement de courte durée et en vue d'une réorientation ailleurs.

Si un centre d'hébergement proche d'une ville de prostitution peut permettre à une personne de se mettre à l'abri pour réfléchir sur sa situation et sur ce qu'elle souhaite vraiment faire, ou de se protéger sans perdre tous ses repères, nous pensons qu'il faut quand même rester vigilant. En effet la personne risque de maintenir des liens avec le milieu de prostitution et/ou d'exploitation et qu'elle ne s'investisse pas dans le projet d'insertion proposé par l'équipe du centre d'accueil.

Dans le cas spécifique de Grenoble, la Roseraie se trouve dans un endroit difficilement joignable par les transports en commun, ce qui favorise l'éloignement du lieu d'exploitation et l'intégration de la personne au sein de l'établissement d'accueil.

D'après notre expérience, **l'éloignement géographique** est perçu par les Préfectures comme **un élément de poids favorisant une demande de régularisation** au titre de l'art L-316-1 ou une demande de protection subsidiaire. En effet, le choix de la personne d'intégrer Ac.Sé prouverait devant les instances préfectorales qu'elle a une réelle volonté de se soustraire du réseau d'exploitation.

Nous ne pouvons pas nier le fait que l'éloignement géographique peut être difficile pour la personne, surtout les premiers temps. Mais, une fois la relation de confiance établie, l'accompagnement proposé par les centres d'hébergement représente pour les personnes un modèle différent les aidant à **se projeter dans autre chose que la traite** et la prostitution. Même les difficultés initiales souvent évoquées par les femmes nigériennes et liées par exemple au fait qu'elles ne peuvent pas cuisiner leur propre nourriture lorsqu'elles sont en CHRS, ces difficultés peuvent devenir un élément positif car cela leur permet de s'adapter à un nouveau contexte et favorise leur intégration progressive.

Lorsque la personne est accueillie dans un centre d'hébergement proche, il est important de définir les rôles et les champs d'intervention de chacun pour une meilleure coordination. Cela est vrai plus généralement pour la définition de la place et des relations entre le service orienteur et le centre d'hébergement lors de toute orientation Ac.Sé.

A ce propos, il **serait intéressant de standardiser et formaliser** non seulement les modalités d'accueil dans Ac.Sé, mais aussi **les modalités de sortie**, pour que par exemple le service orienteur soit systématiquement informé si une personne quitte le CHRS, pour quelque motif que ce soit. Cela pourrait faciliter la reprise de contact entre le service orienteur et la personne en cas de besoin.

Les liens entre partenaires pourraient d'ailleurs faire l'objet d'un thème d'approfondissement lors d'un prochain séminaire.

Nous sommes en contact avec différents partenaires accueil du réseau qui prennent en charge des personnes victimes de traite originaires de Grenoble que nous avons orientées.

Nous avons observé que dans certaines structures partenaires seuls les référents d'Ac.Sé sont formés aux thèmes liés à la traite des êtres humains et à la prostitution. Par conséquent, les accompagnements des personnes en vue de leur accueil ont souvent été l'occasion d'échanges intéressants avec les équipes sur ce que c'est la traite, sur la prostitution et sur les représentations de la prostitution.

**Le Dispositif Ac.Sé demeure une alliance pour nous.** On se sent moins seuls et l'expérience acquise au sein du réseau est utile aussi dans la prise en compte de situations ne relevant pas d'Ac.Sé.

Au fil du temps, nous avons en effet développé une expertise basée à la fois sur l'expérience acquise sur le terrain et sur les informations et les formations proposées par la coordination.

Dans ce sens, votre rôle de collecte et de diffusion d'information, notamment sur le volet juridique, est central. Cette fonction devrait être renforcée notamment en ce qui concerne **la centralisation et la diffusion des expériences et des pratiques des différents partenaires**, au niveau de l'ensemble du réseau.

Certaines informations, par exemple, concernant les menaces que les familles ou les personnes elles-mêmes auraient effectivement subi pourraient appuyer les démarches auprès de la police ou des préfectures.

A l'origine, le Dispositif Ac.Sé, par le biais de la coordination, avait un rôle de sensibilisation et d'information des institutions et des pouvoirs publics et devait faire remonter les difficultés ou les dysfonctionnements rencontrés sur le terrain.

A Grenoble par exemple, les personnes victimes de traite des êtres humains régularisées au titre de l'art. L 316-1 du CESEDA ne bénéficient pas de l'ATA, la Préfecture ne délivrant pas l'attestation nécessaire à cet effet.

Dans ce sens, il est essentiel pour nous de faire ressortir les écarts d'application des textes de lois d'une région à l'autre et de demander une application homogène sur l'ensemble du territoire national.

Nous nous demandons alors **où il en est le comité de pilotage du Dispositif Ac.Sé** qui avait entre autres cette fonction mais qui ne s'est plus réuni depuis deux ans. Le **même questionnement concerne les résultats du groupe de travail interministériel sur la traite** des êtres humains.

Enfin pour conclure, nous pensons que le Dispositif Ac.Sé doit continuer à s'élargir il serait opportun de pouvoir trouver des nouveaux partenaires parmi les centres d'hébergement spécialisés dans l'accueil des jeunes de moins de 25 ans. Les personnes orientées en effet sont bien sûr concernées par la problématique de la traite mais elles sont aussi des jeunes avec des problématiques liées à leur âge.  
(Mireille Deschamps, Mireille Duprelatour, Sébastien Renaud)

---

## Nicole PASTUREL, Amicale du Nid, Toulouse

Toute l'équipe de l'Amicale du Nid de Toulouse a, au préalable de l'entretien, réfléchi collectivement aux questions qui étaient proposées. Cela a été un exercice intéressant car il nous a permis de reparler ensemble d'Ac.Sé et de notre engagement au sein du Dispositif.

Nous avons connu le Dispositif Ac.Sé directement par l'association ALC. Nous travaillions déjà ensemble dans le cadre du Groupe Province et, en tant que services spécialisés en matière de prostitution, nous avons aussi coopéré sur des situations communes.

Au début des années 2000, il y avait déjà beaucoup de prostitution dans la rue à Toulouse, des femmes africaines, notamment des ghanéennes, et quelques filles originaires des pays d'Europe de l'Est.

Les ghanéennes avaient sûrement des proxénètes, mais d'après ce que nous avons pu observer, elles semblaient subir moins de pressions que les jeunes femmes d'Europe de l'Est. Ces dernières étaient originaires de Moldavie, d'Ukraine, de Roumanie et étaient victimes de réseaux mafieux violents. Nous étions parfois démunis face à leurs situations et

**Ac.Sé représentait un outil concret pour essayer de leur apporter des**

**réponses alternatives** en leur proposant une protection.

Juste au moment où nous avons adhéré au Dispositif Ac.Sé, deux femmes nous ont demandé de les aider à quitter la ville: c'était la première fois que nous étions confrontés à une telle demande et nous avions les outils pour y répondre. Il s'agissait de deux femmes roumaines victimes du même réseau. Un client les avait aidées à s'enfuir et elles avaient déposé plainte. A leur demande donc, nous les avons orientées sur Ac.Sé et avons géré l'urgence en les hébergeant à l'hôtel à Toulouse jusqu'à ce qu'elles intègrent un des centres d'hébergement du Dispositif.

Après l'orientation en CHRS, **nous avons gardé des liens avec les deux jeunes femmes et avec le centre d'hébergement**, car la procédure judiciaire se déroulait à Toulouse.

Dix ans après, elles continuent à vivre dans la ville où elles avaient été orientées et, comme les collègues du centre d'hébergement nous ont dit, lorsqu'elles ont des petits soucis elles sollicitent le soutien du CHRS d'Ac.Sé qui les avait accueillies à l'époque.

Une d'entre elles a fait venir en France ses enfants qui étaient restés au pays, elle s'est remariée et a un travail stable. L'autre jeune femme, en dépit de problèmes de santé assez importants, a tout de même un parcours d'insertion stable.

Nous avons découvert au fur et à mesure comment gérer les situations de traite.

Nous avons commencé à orienter les femmes vers la police pour les dépôts de plainte: il y a dix ans cela ne venait pas de soi. En tant que travailleurs sociaux nous n'étions bien sûr pas habitués à travailler avec la police.

Ensuite nous avons dû trouver des solutions intermédiaires pour gérer l'attente de l'éloignement géographique.

Lorsque nous prévoyons des nuits d'hôtel pour les personnes qui vont intégrer Ac.Sé cela doit se faire dans des conditions sécurisantes. Nous avons donc adapté nos pratiques professionnelles pour évaluer et gérer l'urgence et les risques.

Etre partenaire du Dispositif Ac.Sé reste important parce que **l'éloignement géographique est une proposition que nous faisons systématiquement** à toute personne identifiée comme victime de la traite. Même quand les jeunes femmes refusent de partir, elles savent que cette possibilité existe. Par ailleurs, Ac.Sé est important au niveau du pôle ressource. Nous pouvons vous appeler pour des conseils d'ordre administratif et pour toute question en lien avec la situation des victimes de la traite.

Nous sommes également régulièrement contactés par des professionnels de services sociaux ou médicaux qui ne sont pas spécialisés en matière de prostitution et de traite, mais qui sont en lien avec des personnes victimes. Nous les renvoyons vers la coordination pour des conseils ou pour des éventuelles mises à l'abri des personnes.

Actuellement, les personnes qui se prostituent dans la rue à Toulouse sont originaires de Bulgarie et de Roumanie, ainsi que d'Afrique sub-saharienne. Cependant ce sont surtout les Nigériennes qui viennent au service et nous travaillons beaucoup sur des dossiers d'asile avec elles. Nous avons observé que ces femmes lorsqu'elles arrivent à Toulouse sont sous l'emprise de leurs proxénètes. Elles peuvent venir au service, mais leur téléphone sonne sans

arrêt et sont contrôlées dans chacune de leurs démarches. Ainsi c'est seulement lorsque le réseau relâche un peu la pression, au bout d'un an ou deux, qu'elles décident de nous livrer leur propre histoire pour des demandes d'asile ou de réexamen.

A ce moment-là elles ont déjà tissé des liens et des relations à Toulouse, nombreuses sont celles qui ont des enfants et elles refusent généralement la proposition d'un éloignement géographique.

Cela nous amène à penser que dans les perspectives du Dispositif, il serait intéressant de **trouver des lieux d'hébergement pas très loin des villes de prostitution**, pour pouvoir proposer aux personnes un accueil sécurisant tout en gardant des liens avec la ville d'origine et les services spécialisés. Cet accueil permettrait ainsi de travailler avec les personnes leurs récits pour les demandes d'asile et d'affronter de façon plus sereine cette étape, qui est très difficile pour elles.

Cela permettrait également de proposer le cas échéant un accueil de courte durée pour des femmes qui nécessiteraient d'être à l'abri le temps de réfléchir sur ce qu'elles souhaitent entreprendre pour leur futur.

Egalement comme éventuel changement dans le fonctionnement futur d'Ac.Sé, au niveau de **l'aide financière** qui est prévue pour les personnes victimes de traite, il serait intéressant d'envisager une façon plus souple de l'accorder, notamment pour les victimes de traite qui n'intègrent pas Ac.Sé mais qui ont besoin par exemple d'une aide financière pour leurs démarches administratives (notamment pour les déplacements à Paris pour faire leur passeport, ou pour les convocations à la CNDA...). Nous nous adressons à Ac.Sé lorsque toutes les autres possibilités de financement ont été explorées et le fait que vous pouvez venir en aide seulement en cofinancement et au cas par cas peut poser des problèmes.

Dans les perspectives, il est important que le **Dispositif Ac.Sé continue le travail de sensibilisation et d'information des instances publiques** sur le thème de l'assistance et la protection des victimes de la traite.

## Monique TOUTAIN, Association Itinéraires, Caen

Nous sommes devenus partenaires du Dispositif Ac.Sé en 2003. Le Président de la Commission prostitution de la FNARS nationale qui était aussi Président de la FNARS Basse-Normandie nous avait parlé du Dispositif Ac.Sé et nous avait proposé d'en devenir partenaire.

Nous avons accepté car cela correspondait aux missions propres de notre association. En effet, les structures d'accueil d'itinéraires avaient été créées pour accueillir et proposer un accompagnement entre autres aux femmes victimes de violences. De plus, en 2002, la BAC<sup>3</sup> nous avait contactés pour prendre en charge trois femmes bulgares qui s'étaient prostituées à Caen et qui souhaitaient rentrer en Bulgarie.

Nous avons rapidement vu qu'il était nécessaire de **mettre en place des partenariats** pour répondre au mieux à ces situations, nous avons été confrontés à des difficultés, comme par exemple le fait de trouver des moyens pour pouvoir financer les billets de retour pour ces trois jeunes femmes, l'accueil au pays à leur retour, ...

A Caen nous rencontrons également des femmes africaines qui venaient se prostituer à Caen en prenant le train de Paris. Donc la problématique de la traite et de la prostitution était présente et connue.

Lorsque nous avons présenté à l'équipe le projet d'adhérer au Dispositif Ac.Sé, **nombreuses ont été les questions soulevées :**

- Qu'est-ce que c'est Ac.Sé?
- Quel sera notre engagement?
- Quelle sera la procédure d'admission des personnes ? Pourrons-nous refuser un accueil?
- Comment se fera l'accueil d'une personne dans le cadre d'Ac.Sé?
- Quels seront les liens avec le service orienteur et avec la Coordination du Dispositif?
- Comment pourrons-nous assurer la sécurité des personnes? Sera-t-il dangereux pour les autres résidents ou pour l'équipe?
- Comment travailler avec la personne son rapport au corps? Son rapport à l'argent?
- Serons-nous amenés à travailler avec la Police et comment?
- Serons-nous soutenus par la Coordination du Dispositif Ac.Sé et comment?

- Quelles sont nos représentations de la prostitution et comment pouvons-nous travailler avec cela ? ...

Afin de répondre à toutes ces questions et de présenter le Dispositif Ac.Sé, Patrick HAUVUY et Philippe THELEN sont venus animer une journée de travail sur les représentations de la prostitution et ensuite Philippe a rencontré l'équipe lors d'une réunion interne.

Ensuite nous avons commencé à participer aux différents séminaires. (Toulouse fut le premier). La formation à l'identification des victimes que vous avez construite a pu se dérouler à Caen, ce qui nous a donné des éléments pratiques et techniques utiles pour prendre en charge les personnes victimes de traite.

C'est ainsi que nous avons pu accueillir la première jeune femme : il s'agissait d'une femme nigériane qui venait de Bordeaux. Pendant son séjour à Caen, la jeune femme enceinte a déposé plainte contre son proxénète, a obtenu une carte vie privée et familiale, a appris le français, a bénéficié de missions d'intérim. Enceinte, elle a souhaité repartir sur Bordeaux où le danger n'était plus d'actualité et où elle a trouvé un travail et un logement et ce, en lien avec le service orienteur.

Depuis 2003, nous avons essentiellement accueilli des femmes exploitées dans la prostitution, mais aussi deux ou trois personnes victimes d'esclavage domestique. Nous avons eu également beaucoup d'appels de votre part pour des orientations qui finalement n'ont pas abouti, soit parce que le service orienteur avait perdu contact avec la personne, soit que la personne ne souhaitait plus s'éloigner. Une femme n'est restée que très peu de temps dans la structure, elle a choisi de rejoindre sa communauté. Nous avons dû apprendre à gérer cela sans frustration, ni culpabilité et à adapter nos pratiques.

Lorsque nous avons adhéré au Dispositif, nous avons vite été repérés par les services locaux comme **le référent d'Ac.Sé en Basse-Normandie** et au début nous avons été instrumentalisés pour cela par des services qui nous demandaient d'accueillir en urgence des personnes lorsqu'ils n'avaient pas d'autres réponses à proposer. Nous avons appris donc à gérer cela et à éviter cette instrumentalisation.

<sup>3</sup> Brigade Anti-Criminalité

Le côté rassurant, la disponibilité de la Coordination est fondamentale. **Les séminaires aussi sont des moments importants**, privilégiés et de qualité (contenu, intervenants), car ils permettent un échange des pratiques, mais surtout un vrai travail de professionnalisation et de formation. Les fiches techniques, le journal, les documents, (ex : le guide pratique), que vous nous transmettez et la veille juridique que vous assurez, sont autant de supports nécessaires et vivifiants.

**Ac.Sé est devenu précieux** non seulement pour la prise en charge des personnes victimes de traite, mais par ses acquis, ses expériences qui s'essaient et nourrissent d'autres domaines d'intervention, par exemple le travail en CADA avec les demandeurs d'asile.

Ac.Sé est un dispositif collectif qui nous permet d'appréhender la complexité des situations, d'être en phase avec ce qui se passe dans le monde, de **s'ouvrir vers l'extérieur**, tant au niveau national avec les autres partenaires d'Ac.Sé, et en particulier avec les services orienteurs des personnes que nous avons accueilli qu'au niveau européen (ex : participation au projet Cross-over, informations diverses, ...).

Nous avons progressé en géo-politique grâce à l'ouverture à l'Europe et à l'international, **le travail avec les parents et les enfants dans la migration** est un sujet majeur abordé par le biais de la réalisation du guide « Mon enfant est resté au pays ». Il nous semble indispensable de continuer à développer cette action, qui a un véritable rôle de prévention.

Parmi d'autres perspectives de travail, il serait également intéressant de se rapprocher de la psychiatrie pour **mieux appréhender le stress post traumatique chez les femmes victimes de traite**, mais aussi chez leurs enfants. Et puis aussi il serait peut-être intéressant d'étudier comment proposer et mettre en place, auprès des PASS et/ou auprès des étudiants en médecine, des journées de sensibilisation et d'information sur la traite et les implications psychologiques et médicales que cela peut avoir sur les personnes.

Merci à ce dispositif et à ces animateurs pour leur humanité, les côtoyer renforce notre désir d'ouverture, de compréhension et de rencontre de l'altérité. (Monique Toutain)

---

## Vanessa SIMONI, Chef de projets, Les Amis du Bus des Femmes

Nous avons intégré le Dispositif Ac.Sé en 2001. Le Bus des Femmes travaillait déjà avec ALC sur le thème de la traite des êtres humains et tout naturellement nous sommes devenus partenaires du Dispositif.

Depuis 2001, **le phénomène de la traite a beaucoup évolué** et par conséquent le public que nous orientons sur Ac.Sé.

Un premier changement concerne **la nationalité des personnes**, avec l'augmentation des femmes nigérianes parmi les personnes victimes nécessitant un éloignement géographique. La prise en charge des nigérianes a amené les équipes des associations et des centres d'hébergement à prendre en compte les aspects culturels de cette population et à adapter leurs modes de fonctionnement et d'intervention.

Le nombre grandissant d'orientations de femmes nigérianes implique aussi une difficulté supplémentaire dans la recherche des lieux d'accueil pour que plusieurs d'entre elles ne se retrouvent pas dans le même centre d'hébergement.

En effet, les femmes nigérianes préfèrent généralement éviter de côtoyer d'autres personnes de la communauté, même si elles arrivent de villes françaises différentes. Cependant, lorsqu'elles sont accueillies en centre d'hébergement elles ont parfois du mal à s'adapter aux règles de vie en collectivité et à tisser des liens avec des personnes autres que les nigérianes.

C'est là toute la contradiction de ce public qui à la fois fuit et recherche les membres de sa propre communauté et pour qui l'intégration s'avère difficile.

Un autre élément qui a changé par rapport au début d'Ac.Sé c'est que de plus en plus de demandes d'orientation concernent des **femmes enceintes ou avec des enfants**.

**Ac.Sé est un dispositif pratique** en plus qui permet de proposer aux victimes de la traite une solution d'accueil et de prise en charge globale et adaptée.

Lorsque j'accompagne une fille dans un des centres d'hébergement partenaires, je sais que la fille va être suivie par des gens qui savent ce que c'est la traite des êtres humains et qui sont formés sur la prise en charge des victimes de la traite.

Même les CHRIS qui sont nouveaux dans le réseau ou qui accueillent pour la première fois une victime de traite nigériane ont quand même la connaissance théorique de la traite et peuvent toujours contacter la coordination pour du **soutien et du conseil juridique** ou autre.

Ce n'est pas du tout le cas, lorsqu'une femme victime de traite, qui n'a pas besoin d'être éloignée de Paris, est accueillie en centre d'hébergement localement : dans ces cas, il faut informer et sensibiliser les équipes des lieux d'accueil, qui seront amenés à nous contacter souvent pour la suite de la prise en charge.

Un autre élément qui a évolué par rapport à il y a dix ans, c'est que nous sommes confrontés de plus en plus avec des **mineures victimes de traite**. Dans ces cas, les filles sont placées dans des foyers ASE, mais lorsqu'elles ont besoin d'être éloignées de Paris, la procédure est très longue et compliquée. Là aussi, les équipes ne sont pas formées à la prise en charge des victimes de la traite. Nous essayons d'orienter les filles toujours dans les mêmes foyers pour mineurs, c'est-à-dire ceux que nous avons déjà sensibilisés à la problématique. Mais la procédure n'est pas assez souple pour ce genre de situation.

Et la traite des mineurs semble être en expansion. D'après la Croix Rouge, qui travaille

dans la zone d'attente de Roissy, il y aurait de plus en plus de mineurs qui sont accueillies et prises en charge dans le centre d'accueil de la Croix Rouge même pendant quinze jours et ensuite les filles disparaissent et vraisemblablement nous les retrouvons dans la rue à Paris ou dans d'autres villes.

**Dans les perspectives**, il serait intéressant qu'au niveau de l'ASE il puisse être créé un **système de protection et d'éloignement des mineures victimes**, souple et simple comme le dispositif Ac.Sé.

Nous aurions besoin aussi d'un réseau de centres d'hébergement formés et adaptés à l'accueil des femmes victimes de traite en l'île de France. En effet, pas toutes les victimes de traite n'ont besoin d'un éloignement géographique, mais il est impératif qu'elles soient accueillies et prises en charge par des équipes sensibilisées à la question.

Dans les perspectives pour les années à venir, je pense qu'il serait important qu'Ac.Sé puisse mener des **actions d'information, de formation et de recrutement de centres d'hébergement en région parisienne**.

Il est important aussi de trouver des **financements spécifiques** pour les personnes accueillies dans le cadre d'Ac.Sé, pour que cela ne soit pas un frein au bon fonctionnement du réseau.

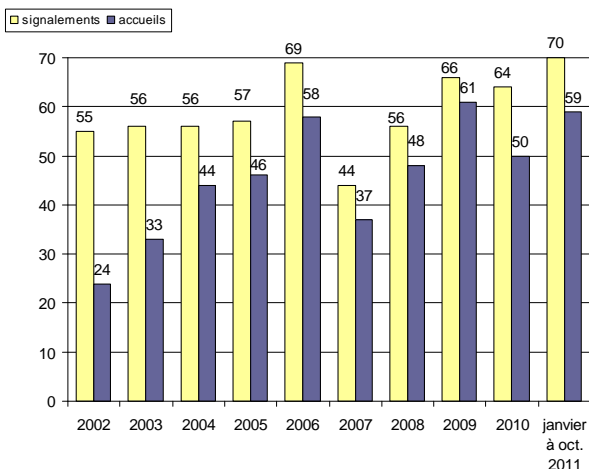
Et puis peut-être il serait intéressant de voir **dans quelle mesure le modèle du Dispositif ne pourrait pas être transposé à d'autres pays européens** dans le cadre de projets et de financements européens. (Vanessa Simoni)

# Ac.Sé en chiffres : février 2002- octobre 2011

Le Dispositif National d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains se compose de **66 partenaires**.

## L'orientation et l'accueil des personnes victimes.

460 personnes victimes de traite des êtres humains et/ou de mariages forcés ont été



prises en charge dans le cadre d'Ac.Sé. Un nombre important de ces personnes étaient enceintes ou accompagnées de leurs enfants, ainsi 77 enfants (dont 24 seulement en 2011) ont également bénéficié d'un accueil dans les centres d'hébergement du réseau avec leurs mères.

La fonction de **pôle ressource** sur le thème de la traite des êtres humains.

**17 séminaires thématiques et deux conférences européennes** ont été organisés depuis la création du Dispositif. Les séminaires, sont des moments de formation

professionnelle, d'échange d'expérience, de partage des pratiques et de rencontre entre les partenaires du réseau. **20 séances de formations** à l'identification des victimes ont été organisées, ce qui a permis de cibler plus de **600 professionnels**, notamment représentants des services médico-sociaux, des forces de l'ordre et de la justice. Les formations se sont déroulées notamment à Nice, Marseille, Reims, Bordeaux, Toulouse, Caen, Moissac, Nantes, Rouen, Paris et Calais, ainsi qu'au Luxembourg.

La coordination a rédigé et publié en août 2007 puis réimprimé en 2010, **le guide pratique**, « Identifier - Accueillir - Accompagner les victimes de la traite », pour un total de 3.500 exemplaires, qui ont été quasiment tous distribués.

Ce manuel, à l'usage des intervenants associatifs et institutionnels, prend appui sur l'expérience de terrain des partenaires du dispositif Ac.Sé, ainsi que sur celle d'autres associations et institutions publiques françaises et étrangères impliquées dans ce domaine.

**Le numéro d'appel téléphonique national** reçoit en moyenne 900 appels par ans.

**18 numéros d'Ac.Sé Infos**, le bulletin d'information et de liaison du Dispositif ont été édités et diffusés à l'ensemble des partenaires, mais aussi aux professionnels concernés par le phénomène en France et à l'étranger, soit plusieurs centaines.

**1 site internet [www.acse-alc.org](http://www.acse-alc.org)**

## Quelques exemples de projets

### Cross-Over

C'est en 2008 que, dans le cadre du projet Cross-Over (financé par le programme européen Leonardo da Vinci et co-financé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale) 20 partenaires du Dispositif Ac.Sé ont effectué des visites d'étude en Bulgarie et en Roumanie.

Des voyages d'une semaine par groupes de deux à trois personnes.

Les participants ont rencontré les associations et institutions locales dans différentes villes de ces deux pays: Bucarest mais aussi Iași, Timisoara, Braşov; Sofia et Rousse.

## Ce fut une **expérience enrichissante d'un point de vue professionnel**

comme l'explique une des participante « mon passionnant voyage en Roumanie (...) m'a conforté dans l'idée de l'intérêt d'aller à la rencontre des autres, d'échanger, afin de tenter de comprendre des cultures et des pratiques inconnues ou mal connues. Cela permet de prendre du recul, d'éviter l'écueil de l'ethnocentrisme, de complexifier les problématiques et non de les simplifier par confort intellectuel... ».



D'après les partenaires, les visites d'étude ont également permis de **découvrir** la culture et les traditions de ces deux pays et d'en faire trésor dans le travail avec les personnes prises en charge.

Et comme tout voyage, Cross-Over a été **l'occasion de faire des belles rencontres** qui restent dans les souvenirs de chacun.

## **Feed-Back**

En 2007/2008 le projet européen Feed-Back a permis d'engager une réflexion sur les parcours des victimes de la traite des êtres humains dans les dispositifs d'assistance et de protection de six pays européens (dont la France), à partir du point de vue des personnes elles-mêmes. Plus de trente femmes originaires ont été interviewées. Quatre d'entre elles avaient été protégées dans le cadre du Dispositif Ac.Sé.

L'étude finale réalisée à partir de ces entretiens avait mis en évidence que **la reconnaissance du statut de victime** est une étape nécessaire pour démarrer le processus d'aide, qui doit par la suite être dépassé afin de permettre à la personne d'engager un véritable processus d'inclusion sociale.

**La question de la temporalité** était omniprésente dans cette analyse, de même que la possibilité d'envisager des rites de passages pour marquer la sortie du système d'exploitation ou même la fin de la prise en charge.

Dans l'ensemble, le projet Feed-back a permis de rappeler qu'il faut sans cesse **interroger**

**les pratiques professionnelles** non seulement autour des besoins des personnes bénéficiaires, mais aussi avec elles et à partir de leur ressenti.

## **Soutien aux parents et à leurs enfants dans la migration**

Le projet "Soutien aux parents et à leurs enfants dans la migration" a réuni le Dispositif Ac.Sé, une association Moldave (CRIC) et une association Nigériane (CAFSSO-WRAG for development) autour de la question de la parentalité et de la migration.

Un des résultats du projet a été la réalisation et la diffusion de la brochure **"Mon enfant est resté au pays"**: livret rédigé en français, roumain, bulgare, russe et anglais et proposant aux parents migrants des repères pour les aider à mieux garder le lien avec leurs enfants, à faire en sorte que la séparation soit moins difficile.



Ce projet nous a également permis de rencontrer l'association nigériane CAFSSO avec qui nous souhaitons élaborer **des projets de coopération future** notamment pour créer un centre d'accueil pour femmes victimes de violences et victimes de traite à Ibadan au Nigeria.

## **Making Off**

Le projet Making Off lancé en 2009 le projet s'est appuyé sur un groupe de travail interministériel<sup>1</sup> piloté par ALC et a permis la réalisation du DVD « Making Off ».

Le DVD s'articule en deux parties : Dans la première partie, un film sur la traite à destination des professionnels et dans la deuxième, des vidéos, en plusieurs langues expliquant aux personnes potentiellement victimes de traite des êtres humains, le cadre de la loi française et les mesures de protection et de prise en charge.

Le DVD édité en 10.000 exemplaires est diffusé auprès des professionnels en contact avec les victimes potentielles. Il est également utilisé comme support pour les formations à **l'identification des victimes**.

<sup>1</sup> la Direction Générale de l'Action Sociale, les Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires Étrangères, la Ville de Paris, l'OCRTEH, l'OCLTI, le CCEM, « SOS Femmes Accueil » et l'association ALC/Ac.Sé qui l'a coordonné.

# Communiqué de presse du 18 octobre

## Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains

Les Nations Unies estiment à deux millions et demi, le nombre des victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation dans le monde.

Pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes, la France s'est dotée en 2003 d'une loi spécifique sur la traite des êtres humains en introduisant l'infraction de traite des êtres humains dans le code pénal et des mesures de protection des victimes qui coopèrent dans une procédure judiciaire.

La France a ratifié en 2008 la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Pour se mettre en conformité avec les obligations faites par cette dernière, les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ont initié un groupe de travail interministériel et inter-associatif qui a élaboré entre 2009 et 2010 un **Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains**.

Le plan d'action national **reste inappliqué**, nous ne disposons à ce jour d'aucune information concernant le calendrier de sa mise en œuvre, ni sur les moyens financiers qui lui seront alloués, ni sur le rôle effectif prévu pour les associations spécialisées dans la protection et l'assistance aux victimes.

A l'occasion de la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le Dispositif National d'accueil sécurisant attire l'attention sur certains éléments et dysfonctionnements rencontrés sur le terrain par ses 66 partenaires (centre d'hébergement et services spécialisés) présents dans 37 départements.

Comme le prévoit la loi, la délivrance d'un titre de séjour aux victimes de traite des êtres humains qui coopèrent dans une procédure judiciaire, n'est pas appliquée de manière homogène sur l'ensemble du territoire national.

**L'application arbitraire de la loi française** peut se traduire soit par des délais très longs et non justifiés concernant la délivrance des titres de séjour pour traite, soit

par le refus de certaines préfectures, de délivrer aux personnes, titulaires du dit titre de séjour, l'attestation nécessaire pour demander l'allocation temporaire d'attente.

En dépit de l'article 5 de la Charte d'accueil du Public et Assistance aux victimes du Ministère de l'Intérieur, prévoit que « les services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale sont tenus de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions pénales, quel que soit le lieu de commission », nombreuses sont les personnes identifiées comme victimes par les associations spécialisées qui **se voient refuser le droit à porter plainte** au motif que les actes ont été commis dans une autre ville, ou que les informations fournies ne seraient pas probantes.

Globalement, les restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés les centres d'hébergement, rendent **difficile l'accueil inconditionnel des personnes victimes de traite** en attente de régularisation, sans ressources dont la prise en charge peut être très longue.

A l'occasion de cette Journée Européenne de lutte contre la traite des êtres humains, nous interpellons les autorités de l'Etat pour plus d'engagement de ce dernier en faveur des victimes, **pour la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de lutte contre la traite des êtres humains**.

On ne peut à la fois manifester une indignation de principe sur un phénomène global et dès qu'une victime se manifeste ne pas respecter les droits auxquels elle peut prétendre. Il ne s'agit pas uniquement de compassion mais aussi de dignité, de droits humains, de solidarité envers le plus faible, de Justice !

## ...Le mot de la fin...



Me voilà arrivé quasiment au terme de ma carrière professionnelle. En effet avant la fin de l'année 2011, non seulement je quitte ma fonction de coordinateur national, mais également je cesse toute activité professionnelle, après avoir été salarié de l'association ALC durant près de 28 ans, dont 10 consacrés au dispositif national d'accueil

et de protection des victimes de la traite des êtres humains

Le dispositif Ac.Sé est né d'une idée germée dans l'esprit fécond de mon directeur Patrick Hauvuy, qui m'a confié dès octobre 2001 la tâche de mettre en œuvre ce qui était une gageure : créer un réseau national d'accueil et de protection destiné aux victimes de la traite des êtres humains! Il n'y avait rien d'acquis, c'était une espèce de pari reposant sur :

- Le besoin de plus en plus fréquent de mettre à l'abri des personnes en danger ;
- la pertinence d'une idée au service de personnes dans une situation de vulnérabilité extrême pour lesquelles rien n'était prévu, sans aucune visibilité, ni reconnaissance.

C'était pour moi le début d'une aventure inattendue, qui se révélera être une expérience d'une grande richesse professionnelle et humaine à laquelle est venue s'adjoindre pour ma plus grande satisfaction d'abord Federica Marengo toujours présente et Prune de Montvalon pendant 4 ans.

Depuis ont passées 10 années d'indignations, d'exaltations, de propositions, d'espoirs concrétisés ou déçus, de satisfactions procurées

par la disponibilité et l'implication des partenaires, d'amitiés nouvelles, de plaisirs partagés, de visages où le sourire est réapparu et de terreurs dissipées.

Bien évidemment la coordination du dispositif Ac.Sé survivra à mon départ d'autant plus qu'elle sera entre de bonnes mains. Ma collègue Federica Marengo va prendre le relais. Nous avons tous deux travaillé en binôme depuis plus de 8 ans. Du dispositif Ac.Sé elle en connaît toutes les subtilités. C'est donc en toute confiance et tranquillité que je lui remets les clés de la maison « Ac.Sé ».

Son poste de chargée de projet est confié à Roxana Boldor, elle-même pleine de compétence sur la question de la traite des êtres humains. Pendant plusieurs années, elle est intervenue au sein de l'équipe des Lucioles d'ALC, dans l'accompagnement et le soutien au quotidien des victimes. Impliquée également dans des groupes de travaux de la FNARS au niveau national et régional, elle a non seulement une bonne connaissance des réseaux français, mais aussi étrangers. Grâce à sa participation à divers projets européens, elle a de nombreux liens avec des ONG et des institutionnels de pays d'Europe centrale et orientale.

Je pars rempli de cette humanité qui m'a été distillée tout au long de ces années aussi bien par les partenaires, que par les victimes auxquelles nous avons prêté notre concours.

Cela me permet de vous quitter sans regret, en toute sérénité, avec le sentiment du devoir accompli. Bon d'accord le chantier n'est pas achevé! Je sais que le courage ne vous manque pas pour le continuer !

Merci à vous toutes et tous du milieu associatif ou institutionnel, je ne vous dit pas adieu mais au revoir. Ne dit on pas que le monde est un village ? (Philippe THELEN)